



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 25 janvier 2022

Environnement – Qualité de l'air

La préfecture de la Haute-Savoie réunit les acteurs locaux pour renforcer la stratégie de lutte contre les épisodes de pollution

Les concentrations de polluant ont été particulièrement marquées en vallée de l'Arve la semaine dernière. Ce bassin est encore actuellement en vigilance orange. Ces épisodes de pollution d'importance nous poussent à réfléchir collectivement sur comment toujours mieux limiter l'exposition des populations et protéger les personnes les plus vulnérables.

Dans cette optique, ce lundi 24 février, la Directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie a réuni les élus de la vallée de l'Arve, en présence de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, de l'unité départementale de la DREAL et de la DDT. Objectif : faire le point sur les actions de prévention, de communication et de contrôle à mener pour protéger la population de la vallée de l'Arve contre les épisodes de pollution.

Sur le volet prévention et communication, il a été décidé de renforcer les actions de communication ciblées envers les populations les plus vulnérables et sensibles aux pics de pollution, à savoir les femmes enceintes, les nourrissons et enfants, les personnes de plus de 65 ans, les personnes asthmatiques ou affaiblies physiquement ainsi que les sportifs. Cette communication s'appuiera sur le relais des maires et des présidents d'EPCI auprès des professionnels de proximité, qui seront avertis et sensibilisés à chaque épisode de pollution : crèches, service de protection maternelle et infantile (PMI), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), EHPAD, centres médico-sociaux et maisons de santé, écoles primaires et maternelles, cabinets médicaux et clubs sportifs...

En cas de passage prolongé en vigilance orange ou rouge, ce sont l'ensemble des acteurs du dispositif qui seront alertés et mobilisés pour informer au mieux la population et les professionnels sur les bons gestes à adopter pour réduire ensemble l'émission de polluants.

Si la pédagogie et la responsabilisation de chacun sont des éléments indispensables dans la lutte contre la pollution, les contrôles de la gendarmerie nationale seront également renforcés dans le domaine des transports, afin de faire respecter les limitations de vitesse et la circulation différenciée des poids lourds sur la base des vignettes CRIT'AIR. La DREAL continuera également d'effectuer un suivi renforcé des installations classées pour la protection de l'environnement, pendant toute la durée des épisodes de pollution.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Toutes les informations sur les épisodes de pollution ainsi que les recommandations et la réglementation associées sont mis à jour en temps réel sur le site de la préfecture de la Haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Qualite+de+l%27air>

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Evitez de brûler vos déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoquage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
 pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr